

VERS UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA FNEEQ (CSN)

Présenté par le comité santé-sécurité-environnement
de la FNEEQ (CSN)
au conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 juin 2005



Table des matières

| | |
|---|---|
| Un environnement sain : un enjeu pour nos membres | 1 |
| Le mandat du comité santé-sécurité-environnement (CSSE) | 2 |
| Les faits saillants du sondage effectué par le CSSE | 2 |
| La qualité de l'environnement | 4 |
| La gestion des matières dangereuses | 5 |
| La qualité de l'air et de l'eau potable | 6 |
| L'éducation et l'action politique | 6 |
| Conclusion | 8 |

Un environnement sain : un enjeu pour nos membres

Les enjeux entourant l'environnement de travail sont un aspect important des conditions de travail de nos membres. Chaque année, le comité santé-sécurité-environnement effectue des tests sur la qualité de l'air dans plusieurs établissements. Cette action du comité s'est développée particulièrement depuis l'apparition de problèmes sur le plan de la ventilation et de la qualité de l'air dans les établissements d'enseignement.

Cependant, il n'y a pas que des motivations liées aux conditions de travail qui poussent les membres à se mobiliser sur les enjeux en environnement. Nous faisons l'hypothèse que les enseignantes et les enseignants sont parmi les citoyens du Québec les plus préoccupés par les enjeux sociaux. Plus récemment, à l'occasion de *l'Enquête sur la vie syndicale et ses conditions*, il ressortait clairement que les membres des syndicats de la FNEEQ (CSN) accordent une importance élevée à ces questions. Selon cette enquête, à laquelle plus de 2 000 membres ont répondu, les préoccupations portant sur les « questions de santé, de sécurité et d'environnement au travail : bruit, ergonomie... »¹ se classent dans le peloton des cinq services considérés comme les plus importants sur les dix-neuf identifiés.

C'est dans cet esprit que le dernier congrès de la FNEEQ (CSN) en mai 2003 a adopté une recommandation portant sur la responsabilité du dossier de l'environnement et a ainsi modifié « l'appellation et les responsabilités du comité fédéral de santé-sécurité au travail afin d'y inclure l'environnement ». Le congrès a donc élargi le mandat du comité et a procédé au changement de son nom pour « comité santé-sécurité-environnement ».

Par ailleurs, cette décision du congrès va de pair avec l'orientation que la CSN a soutenue particulièrement avec le tournant des années 90 pour intégrer la question environnementale dans ses activités. À ce moment, la CSN a décidé de constituer un Collectif en environnement et d'y adjoindre des ressources et une personne conseillère syndicale. Cette préoccupation est partie intégrante du Service des relations du travail et relève du même responsable politique que celui de la santé-sécurité au travail.

Les instances de la fédération, à l'initiative du comité santé-sécurité, se sont aussi préoccupées des enjeux en environnement, surtout sous deux aspects : la qualité de l'air et la gestion des matières dangereuses. Parallèlement, les instances ont toujours appuyé les luttes en environnement. De plus, les syndicats se sont souvent associés aux actions dans leur milieu pour améliorer l'environnement de

1 *Enquête sur la vie syndicale et ses conditions*, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, octobre 2004, p. 9.

travail et les pratiques de recyclage, entre autres concernant le papier. De fait, des progrès ont été constatés dans les établissements d'enseignement sur ce plan.

En particulier, le dossier de la qualité de l'air a toujours été au cœur des préoccupations du comité. La pratique d'évaluation de la qualité de l'air dans les établissements s'est implantée de manière continue comme activité du comité santé-sécurité-environnement.

Le mandat du comité santé-sécurité-environnement (CSSE)

Le congrès de la FNEEQ (CSN), en procédant au changement de nom du comité, a donc mandaté les membres du comité ainsi que la direction politique à intégrer cette préoccupation dans la vie et les activités syndicales de la fédération. En agissant ainsi, le congrès n'entendait pas proposer, selon nous, un mandat ponctuel, mais plutôt une demande au comité d'explorer largement les besoins et les questionnements des syndicats en matière d'environnement.

Afin de cibler les besoins, nous avons procédé à une première enquête maison auprès des syndicats de la fédération qui fut administrée entre décembre 2004 et février 2005. Au 1^{er} mars 2005, 27 questionnaires nous sont parvenus, très majoritairement du regroupement cégep.

Cette enquête tient plus du sondage que d'une recherche exhaustive. On ne peut donc prétendre à une valeur scientifique à toute épreuve des résultats. Ce n'était d'ailleurs pas le but. En fait, cette enquête visait à guider le CSSE dans l'élaboration d'une première contribution pour tracer une voie qui permettrait une meilleure appréciation de la situation et des besoins de nos syndicats en matière d'environnement.

Les résultats confirment à nouveau que les questions environnementales préoccupent nos membres de façon importante et que des interventions dans le cadre institutionnel sont nécessaires. En ce sens, nous croyons que l'élaboration d'une politique syndicale en matière d'environnement demeure pertinente et d'actualité.

Les faits saillants du sondage effectué par le CSSE

Voici les faits saillants du questionnaire sur les enjeux en matière d'environnement :

- 70 % des syndicats disent qu'ils n'ont pas de politique en matière d'environnement;
- 48 % des syndicats disent qu'ils ont un comité local sur l'environnement;
- 59 % des syndicats disent qu'ils ont une politique locale sur la gestion des matières dangereuses;
- 59 % des syndicats disent qu'ils ont un protocole local de sécurité concernant les matières dangereuses;
- 74 % des syndicats se disent intéressés par l'implantation d'une politique FNEEQ en matière d'environnement;
- 78 % des syndicats jugent pertinent que le CSSE de la FNEEQ ajoute la vérification de la qualité de l'eau potable au protocole des inspections de la qualité de l'air.

Ces résultats sont toutefois à nuancer. En effet, on constate d'abord qu'il y a eu peu de réponses. De plus, on semble confondre les aspects liés à la santé-sécurité et ceux liés à l'environnement. Par exemple, le résultat indiquant l'existence de comités en environnement dans 48 % des établissements pose problème. En effet, nous savons que très peu de comités paritaires existent sur cette question. On suppose que les répondants ont considéré tout comité, qu'il soit étudiant ou institutionnel, oeuvrant d'une manière ou d'une autre sur le plan de l'environnement, comme étant un comité local. La question ne demandait pas de précisions. Nous devons donc dans une enquête subséquente préciser le type de comité.

Par ailleurs, des protocoles sur la gestion des matières dangereuses sont implantés dans tous les établissements du fait des exigences des lois. Toutefois, le sondage fait ressortir que ces protocoles sont peu connus. Or, ces procédures sont appliquées et on a constaté, au fil des ans, une réduction des problèmes. Compte tenu du peu d'informations entourant l'application de ces règles dans les établissements, on serait certainement en droit de questionner la diffusion de l'information et de vérifier le degré d'application des procédures.

Il demeure que ce sondage témoigne d'un intérêt des syndicats concernant ces enjeux, même s'il ne concerne que des établissements d'enseignement. Or, les préoccupations environnementales de nos membres sont comparables aux préoccupations de la population en général et s'inscrivent dans un courant plus large de la société québécoise et canadienne, tel qu'il a été mis en évidence par l'enquête Léger Marketing de janvier 2005². Cette récente enquête nous apprend que 80 % des répondants sont d'avis que le gouvernement du Canada devrait être plus strict envers la population et les entreprises afin de réduire les émissions de

2 Enquête *Les Canadiens et les politiques environnementales canadiennes* commandée par La Presse canadienne et effectuée par Léger Marketing, du 4 au 9 janvier 2005.

gaz à effet de serre. De plus, les trois quarts des répondants se disent favorables à un accroissement des dépenses à Environnement Canada et huit Canadiens sur dix affirment qu'il est important que le Canada soit reconnu comme un leader mondial en politiques environnementales.

En ce qui concerne les préoccupations que nous pouvons relever à la suite de l'enquête maison, nous notons quatre grands axes de questionnement que nous croyons essentiels pour avancer dans la lutte pour un environnement sain :

- a) la qualité de l'environnement;
- b) la gestion des matières dangereuses;
- c) la qualité de l'air et de l'eau potable;
- d) l'éducation et l'action politique.

La qualité de l'environnement

En regard des résultats du sondage, on remarque que la qualité de l'environnement, et plus particulièrement de l'environnement de travail, constitue pour les membres de la FNEEQ une préoccupation majeure. Malgré le fait que les établissements soient, pour une large part, dépourvus d'une politique locale en matière d'environnement (70 %), certains indiquent l'existence d'un comité local traitant d'environnement, né d'initiatives ponctuelles visant à combler une lacune importante, à savoir la tendance à négliger de considérer les milieux de travail comme des milieux de vie.

Le modèle de comité qui témoignerait d'une prise en charge authentique du milieu dans son ensemble serait un comité paritaire composé de représentantes et de représentants des divers groupes composant l'établissement (personnel enseignant, de soutien, professionnel et cadre ainsi que les étudiantes et les étudiants). Ce genre de comité nous semble particulièrement intéressant puisqu'il est porteur de l'idée que tous les groupes d'une institution doivent se responsabiliser par rapport à l'environnement; ce qui n'interdit pas que l'initiative vienne des syndicats de la FNEEQ.

En conséquence, il apparaît nécessaire que la fédération se dote d'une politique environnementale qui puisse constituer un cadre de référence et d'intervention sur cette question pour les syndicats.

La gestion des matières dangereuses

La question de la gestion des matières dangereuses fait partie du débat public depuis maintenant plusieurs années. Deux législations principales réglementent au Canada et au Québec les environnements de travail, ce sont celles portant sur le SIMDUT et celles sur la qualité de l'environnement.

Le SIMDUT pour *Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail* fut instauré en 1987 par le gouvernement fédéral afin d'améliorer la protection du personnel contre les effets nocifs des matières dangereuses en obligeant la divulgation de renseignements pertinents. La responsabilité d'assurer le respect des exigences relatives au SIMDUT est de juridiction provinciale. Rappelons que le dossier du SIMDUT fut un important volet de préoccupation du comité de santé-sécurité au travail par le passé.

Le SIMDUT devrait être en vigueur partout et ses modalités portées à la connaissance de toutes et de tous. Il est faux de penser que seules les personnes oeuvrant dans les secteurs techniques sont concernées par ce problème. Évidemment, le niveau de risque peut varier. Personne n'est entièrement à l'abri d'un accident qui serait la conséquence d'une gestion défailante ou d'un manque de sécurité. De plus, les modalités pour la disposition des matières dangereuses devraient faire l'objet d'une attention très particulière et d'une plus grande sensibilisation. Les conséquences environnementales de certaines pratiques ne sont pas toujours évaluées de façon globale.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, a adopté en décembre 1999, la Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles qui est en vigueur depuis janvier 2001.

Bien que les établissements soient dotés de politiques de gestion des matières dangereuses, le sondage témoigne du peu de connaissance de ce fait. Les syndicats qui affirment avoir une politique locale de gestion des matières dangereuses et un protocole de sécurité proviennent d'établissements où la formation technique dite *lourde* est offerte et où les personnes sont souvent aux prises avec des conditions devant régir ce genre de substances. Toutefois, la majorité des établissements d'enseignement sont dotés de laboratoires de chimie, de biologie ou autres. À l'inverse, 41 % des syndicats ignorent ce qui se fait ou devrait se faire dans leur milieu de travail par rapport aux matières dangereuses. Ceci apparaît préoccupant car, depuis plusieurs années, la loi fédérale stipule que ces substances doivent être clairement identifiées, correctement entreposées et que des mesures de sécurité connues des personnes éventuellement visées doivent être mises en place.

Un premier objectif de toute orientation en environnement est de veiller au respect et à l'application des règles et des lois existantes dans le dossier du traitement des matières dangereuses.

Il nous apparaît donc important de nous assurer que des politiques de gestion des intrants et des extrants, d'utilisation et d'élimination sécuritaires des matières dangereuses soient établies et respectées dans chaque établissement.

La qualité de l'air et de l'eau potable

Les tests sur la qualité de l'air dans les établissements ont constitué une activité traditionnelle du comité santé-sécurité au travail et un des deux aspects de son action en environnement. Exigeant une expertise certaine, ces tests ont toujours été appréciés et contribuent à rendre concrète l'action syndicale en environnement au bénéfice des conditions de travail des membres.

Par ailleurs, nous croyons aussi important de répondre aux besoins d'information en ce qui concerne la qualité de l'eau. Les résultats du sondage auprès des syndicats traduisent une préoccupation importante quant à la qualité de l'eau potable disponible dans les milieux de travail. Les indications rapportées dans notre sondage et les commentaires provenant des syndicats mettent en évidence que nos membres sont de plus en plus nombreux à douter de la qualité de l'eau offerte. La provenance de l'eau potable, la valeur des réseaux de traitement, la conformité des systèmes d'approvisionnement et de distribution de même que les mesures d'entretien et d'hygiène sont fréquemment mises en cause.

Nous croyons important non seulement de poursuivre l'offre de service pour mener des tests sur la qualité de l'air dans les établissements, mais aussi de sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'eau et de fournir les informations pertinentes pour que des tests soient effectués par les autorités publiques.

L'éducation et l'action politique

Le développement d'attitudes et de comportements respectueux de l'environnement passe nécessairement par la conscientisation. Ainsi, l'éducation constitue le mode privilégié par lequel les citoyennes et les citoyens peuvent accéder aux informations et aux problématiques environnementales et amorcer leur participation aux débats sur les enjeux et sur les solutions en matière d'environnement et de développement durable. Au sein du mouvement syndical, la FNEEQ, comme fédération oeuvrant en éducation, est appelée à occuper un rôle prépondérant en ce sens.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit faire partie d'une stratégie syndicale d'intervention dans ce domaine. Éduquer pour l'avenir nécessite donc un engagement de la FNEEQ à plusieurs niveaux. Un premier niveau se situe au cœur des contenus éducatifs. C'est un enjeu pour la sensibilisation et la conscientisation des jeunes. Les salles de classe peuvent être le lieu d'une prise de conscience sociale et environnementale. Des travaux distincts doivent nécessairement être réalisés en vue des différents ordres d'enseignement ou des différentes disciplines. Toutefois, tous les réseaux sont concernés et, dans chaque domaine, ces travaux doivent viser à favoriser une prise de conscience environnementale et susciter le développement d'activités pratiques dans les programmes d'enseignement.

La concentration de l'action de la fédération dans le champ de l'éducation présente certainement un intérêt sur le plan de la valorisation des préoccupations environnementales auprès des étudiantes et des étudiants.

Toutefois, la responsabilité ne peut reposer sur la seule action syndicale et enseignante. La prise en charge par l'institution et par les autorités publiques est essentielle à ce chapitre.

Par ailleurs, si cette responsabilité ne peut se réduire au seul corps enseignant, elle ne peut non plus se limiter à quelques enseignantes ou enseignants, ou à certaines disciplines ciblées. La préoccupation environnementale demeure une préoccupation sociale dont la responsabilité repose sur l'implication de l'ensemble du personnel enseignant de toutes les disciplines.

C'est ainsi que l'engagement de la FNEEQ doit aussi se traduire sur le plan de l'action politique. Les débats et les retombées entourant l'application du protocole de Kyoto, les transformations juridiques et légales en matière de santé-sécurité-environnement, les pressions exercées par le patronat afin de minimiser les actions et les impacts au nom du *principe de rentabilité* sont autant d'aspects qui participent à faire de l'environnement un champ d'intervention et de luttes politiques.

Les enjeux en environnement se conjuguent aussi avec d'autres questions sociales et politiques. Mentionnons la question des partenariats public-privé et ses liens avec la tarification et la privatisation de l'accès à l'eau. Pensons aussi à la gestion des forêts au bénéfice des entreprises de coupe. Rappelons les batailles concernant le territoire, que ce soit en lien avec les trajets de lignes hydro-électriques ou la protection des cours d'eau. De plus, le succès de la mobilisation contre la centrale au gaz dans le Suroît est une contribution importante dans la bataille contre des politiques néolibérales du gouvernement Charest.

Les enseignantes et les enseignants sont parmi les citoyens les plus mobilisés sur ces questions. Les luttes en environnement sont partie prenante des luttes sociales et politiques. L'action de la FNEEQ en environnement doit donc favoriser l'implication des membres dans ces batailles. Elle constitue un prolongement de sa mission en éducation citoyenne.

Conclusion

À l'instar de la CSN, les orientations politiques de la FNEEQ en matière d'environnement s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Toutefois, nous retenons ainsi le sens proposé dans le *Guide syndical en environnement (CSN)* :

« Le développement durable se définit, selon le rapport Bruntland, comme : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Il exige que les effets nuisibles sur l'air, l'eau et les autres éléments soient réduits au minimum, de façon à préserver l'intégrité globale du système écologique. Cela implique donc une transformation progressive de l'économie et de la société et présuppose un souci d'équité sociale entre les générations et à l'intérieur d'une même génération.³ »

Il est important de distinguer les tendances portées par cette dénomination. Dans son action, la FNEEQ doit s'inspirer de l'esprit du *Mémoire sur la mise en place d'une politique québécoise du développement durable* présenté par la CSN au ministère de l'Environnement en février 2005. Il ne s'agit pas de faire la promotion de la pérennité des entreprises ou d'un développement essentiellement économique, mais de s'assurer que la question du développement durable soit reçue comme une condition d'un développement social respectueux de l'environnement et des individus et vise une plus juste répartition de la richesse.

Il apparaît clairement que le choix du congrès de traiter des questions environnementales à travers le CSSE s'avère judicieux et pertinent. Les milieux de travail sont des environnements dont l'apparence de sécurité ne doit pas faire oublier qu'ils contiennent plus d'éléments potentiellement malsains qu'on pourrait le croire. Les infrastructures sont vieillissantes et la gestion n'en est pas toujours à l'avantage des personnes qui les fréquentent. De plus, les impacts des milieux de travail sur l'environnement en général semblent préoccuper sérieusement nos membres.

3 Guide syndical en environnement, Confédération des syndicats nationaux, 2^e édition, 1996.

Il existe au sein de nos syndicats un intérêt certain en ce qui a trait aux questions environnementales, comme on le constate dans notre enquête. Il est sûr que la création, dans l'ensemble des syndicats, de comités locaux qui reprennent à leur compte les questions en environnement est éminemment souhaitable et doit être encouragée. Une coordination fédérale en cette matière devrait être assurée par le CSSE et un cadre d'action soutenu par une politique fédérale en matière d'environnement devrait être envisagé.

Une telle politique environnementale pourrait énoncer les principes et comporter des engagements communs. Elle pourrait proposer des mécanismes permettant de les concrétiser. Elle devrait être également assez large pour être facilement adaptable à nos diverses réalités et reprendre l'ensemble des préoccupations énoncées dans la présente contribution.